



Ensemble, l'Élan nous mènera plus loin ...

Dans ce numéro :

Mot de la Directrice	p. 1
Équipe de l'Office	p. 2
Mot du CRR	p. 3
Subventions	p. 3
Renouvellement du bail	p. 4
Mon logement	p. 5
Travaux majeurs	p. 6
Le paiement de loyer	p. 7
Nos immeubles	p. 8
Partenaires	p.10
Vrai ou faux	p.11
Balcons fleuris	p.12

Ouverture de nos bureaux

Du lundi au vendredi

8 h 30 à 12 h

13 h 15 à 16 h 30

Horaire d'été

Du 21 juin au 30 août

**Nos bureaux seront fermés les
vendredis à compter de 12 h**

Rappel des congés

Lundi 24 juin (Fête Nationale)

Lundi 1^{er} juillet (Fête du Canada)

Lundi 2 septembre (Fête du
Travail)

Appels de service

450 688-0184

MOT DE LA DIRECTRICE



Le temps s'écoule toujours trop rapidement, mais malgré tout, il importe parfois de s'arrêter un instant afin de regarder vers l'arrière et de reconnaître ce qui a été fait. L'automne 2019 nous donnera cette occasion avec les célébrations du 40^e anniversaire de l'Office municipal d'habitation de Laval.

Axés sur la reconnaissance de notre histoire et de nos bâtisseurs, nous aurons la chance de mieux connaître ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour créer et mener l'Office vers une gestion orientée vers nos locataires et l'amélioration de nos milieux de vie, et ce, jour après jour.

C'est le 19 septembre 1979 qu'a officiellement été créé l'Office municipal d'habitation de Laval. Toutefois, nous prendrons un peu d'avance sur cette importante date afin de lancer les festivités entourant notre 40^e anniversaire le vendredi 6 septembre avec un BBQ. Les locataires étant au cœur même de notre mission, il nous apparaissait important que ce soit vous qui soyez au cœur de ce coup d'envoi!

Les détails suivront au cours des prochaines semaines et les places seront limitées, mais d'ici là réservez le tout à votre agenda!

Isabelle Pépin

Directrice générale



Merci à vous chers collègues!

Célébrer les 40 ans d'une organisation est l'occasion rêvée de prendre le temps de remercier chacune des personnes qui travaillent pour le mieux-être de nos locataires et de nos requérants. À cet égard, il nous fait plaisir de vous présenter une partie de notre équipe. Plusieurs visages vous sont inconnus, mais l'apport de chacun est pourtant nécessaire, que ce soit au niveau de l'entretien des bâtiments, des services communautaires, du service à la clientèle ou à l'administration.



La piscine de Place Saint-Martin débutera ces activités à partir du 24 juin jusqu'à la fin août. Elle sera en fonction tous les jours de 13 h à 20 h. Pour avoir accès à la piscine, il faut avoir un badge d'identification. Tous les détails vous seront communiqués par affichage dans chaque immeuble de Place Saint-Martin. Voici un résumé des règles à respecter pour l'utilisation de la piscine.

- ◇ Interdit de courir ;
- ◇ Interdit de plonger ;
- ◇ Les animaux ne peuvent pas entrer aux abords de la piscine ;
- ◇ Il est interdit de polluer l'eau (cracher, arroser avec la bouche ou se moucher) ;
- ◇ Les comportements et les jeux agressifs ne sont pas tolérés ;
- ◇ Le langage vulgaire n'est pas toléré ;
- ◇ Interdit de se baigner sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

Profitons de l'été dans le respect !

Le règlement complet est disponible directement à la piscine pour consultation.

MOT DU CCR

Le comité consultatif des résidents s'est réuni le 14 mars afin de procéder à l'élection des deux représentants des locataires au conseil d'administration de l'Office. Suite à un vote secret, nous pouvons vous confirmer les noms de ces représentants :

Titre	Nom	Habitation
Représentant des « personnes retraitées »	M. Jean-Pierre Le Bouar	Habitation Louise-Beauchamp
Représentant des « familles »	Mme Nicole Boisvert	Place St-Martin

Félicitations aux élus! Nous tenons aussi à remercier les nombreux candidats qui ont démontré de l'intérêt pour ces postes.

De plus, nous pouvons maintenant compter sur un nouveau comité exécutif qui aura pour objectif de faire avancer les travaux entre les réunions du CCR. Il est composé de :

Titre	Nom	Habitation
Président	M. Jean-Pierre Le Bouar	Habitation Louise-Beauchamp
Vice-présidente	Mme Lise Gaudette	Habitation Laval-Ouest
Secrétaire	Mme Liette Bergeron	Résidence Chomedey

Merci à tous pour votre implication !

Jean-Pierre Le Bouar, Président du CCR

SUBVENTIONS \$

L'équipe d'intervention communautaire est fière de vous annoncer que nous avons reçu des réponses positives à nos demandes de subventions présentées au cours de la dernière année, dont voici les détails :

Nom de la subvention	Montant	Projet
Soutien aux projets structurants de la Société d'Habitation du Québec	15 000\$ X trois ans	Réalisation et entretien de structures pour embellir les espaces extérieurs de Place St-Martin, projet piloté par le comité « embellissement », en partenariat avec l'Office.
Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation (ID ² EM)	4670 \$	« Cuisinons entre aînés », projet de cuisine collective pour les résidences Chomedey et Monod, en collaboration avec le Groupe Promo-Santé Laval.
Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation (ID ² EM)	3270 \$	« S'unir pour fêter le monde », organisation de repas communautaires thématiques pour les résidents de Place St-Martin (projet multiculturel).

Pour plus d'informations concernant les subventions reçues, nous vous invitons à contacter Céline Filion, Responsable du développement communautaire, au 450 688-0184 poste 132.



Assurer son logement, c'est important ! Parce que personne n'est à l'abri d'un dégât causé par l'eau ou par le feu.

RENOUVELLEMENT DE VOTRE BAIL

En grande nouveauté cette année à l'Office, les techniciennes en sélection-location se déplaceront dans votre immeuble pour recevoir les documents requis afin de faire le renouvellement de votre bail.

Un avis vous sera envoyé lorsqu'elles iront dans votre immeuble.

Vous aurez besoin des documents suivants :

- ◇ Demande de renseignements pour la détermination du loyer (remplir et signer) ;
- ◇ Avis de cotisation provincial 2018 pour tous les membres de la famille ;
- ◇ Relevé de pension alimentaire reçue ou payée ;
- ◇ Certificat d'immatriculation ;
- ◇ Pour les enfants de 18 ans et plus, preuve de fréquentation scolaire.

Vous n'avez plus à vous déplacer à nos bureaux ni à faire de photocopies. Un autre petit geste pour la planète! Apportez **tous** vos documents, votre plus beau sourire et rendez-vous à votre salle communautaire ou au lieu indiqué pour rencontrer Mesdames Stéphanie Laurence et Gabrielle-Anne Thibault.



Si votre dossier est complet, la technicienne vous remettra votre nouveau bail. Vous connaîtrez le nouveau coût de votre loyer et pourrez ainsi planifier votre budget.

Vous ne pouvez pas être présent cette journée?

Voici donc ce que vous devrez faire :

- ◇ Remplir le formulaire 'Demande de renseignements pour la détermination du loyer' et le signer ;
- ◇ Faire des photocopies de tous les documents demandés car nous n'acceptons aucun original (voir la liste ci-haut).

Déposer le tout à la réception de l'Office durant nos heures d'ouverture.

Lorsque vous venez à nos bureaux pour déposer vos documents, vous ne pouvez pas rencontrer la technicienne, c'est pourquoi vous devez faire des photocopies et remettre le tout à la réceptionniste. La technicienne prendra connaissance de votre dossier et, si tout est complet, préparera votre bail et vous le fera parvenir par la poste.

LOYER



Suite aux changements effectués dans notre calendrier de renouvellement, il pourrait y avoir des écarts dans certains baux. Si tel est votre cas ou pour toute question relative au bail, contactez nos techniciennes en sélection-location au :

450 688-0184 poste 192.



Chaque dossier est unique (revenus, services, etc.), aucun bail n'est identique et ne peut se comparer.

MON LOGEMENT, J'EN PRENDS SOIN!

Mon logement, j'en prends soin!

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons une brochure sur l'entretien des logements. Elle contient des images colorées démontrant le bon comportement à adopter et elle est séparée en 4 sections :

- ◇ Salle de séjour et balcon ;
- ◇ Cuisine ;
- ◇ Salle de bain ;
- ◇ Électricité et chauffage.

Vous y trouverez des conseils pratiques pour votre sécurité et pour vous guider dans l'entretien quotidien de votre logement.

Nous tenons à remercier la Corporation d'habitation Jeanne-Mance de nous avoir donné l'autorisation d'utiliser ce document.

An english version is also available « I take care of my apartment ».



AVEC LE BEAU TEMPS VIENNENT...LES FOURMIS!

Voici quelques conseils préventifs afin de prévenir ou limiter les infestations de fourmis :

- ◇ Assurez-vous que vos moustiquaires sont en bon état ;
- ◇ Portez attention aux infiltrations d'eau, car l'humidité attire les fourmis ;
- ◇ Rangez les aliments dans des boîtes hermétiques ;
- ◇ Nettoyez fréquemment le plancher et les comptoirs de cuisine à l'aide d'un linge humide (un mélange d'eau et de vinaigre a un effet répulsif sur les fourmis) ;
- ◇ Sortez vos poubelles le plus souvent possible.



Afin d'éviter la présence de fourmis dans les habitations, il faut garder la maison propre et en bon état. Avant de faire un appel de service à l'Office pour demander une extermination contre les fourmis, assurez-vous d'avoir porté une attention particulière à la propreté de votre logement.

Pssst...

Bientôt dans vos logements, l'entretien préventif annuel prendra son envol ! Pour plus de détails, consultez notre prochain numéro de l'Élan !



Interdiction de fumer à moins de 9 mètres (30 pieds) des portes d'immeuble



TRAVAUX MAJEURS 2019



En 2019, l'Office a obtenu un premier budget de la Société d'habitation du Québec d'un montant de 13 164 690 \$ afin de compléter les travaux entrepris en 2018 sur certains ensembles immobiliers administrés par l'Office. Ces travaux sont :

ADRESSE	TRAVAUX
3295, rue Monod	Travaux d'aménagement du terrain, trottoirs et éclairage. Ces travaux seront terminés à la fin du mois de mai ou au début juin 2019.
3275, rue des Châteaux	Réfection du stationnement et de l'éclairage. Ces travaux sont terminés depuis la fin du mois de mai 2019.
5543 et 5551, boul. Arthur-Sauvé	Rénovation des cuisines et salle de bain des immeubles. Ces travaux ont été complétés en février dernier.
Val-Martin	Les travaux de construction des 124 logements vont être complétés dans les prochains mois.
Place St-Martin	Les travaux de rénovation des immeubles situés au 1844-1850-1856 avenue Dumouchel et au 1764-1770-1776 avenue Hector-Charland seront complétés au cours des prochaines semaines.
3285, rue des Châteaux	Réfection du parement extérieur de l'immeuble, remplacement des portes d'entrée de l'immeuble, comprenant l'installation d'un contrôle d'accès et la mise à niveau du système d'alarme incendie. Ces travaux devront être terminés à la fin du mois d'août 2019.
200, rue de la Butineuse	Remplacement de la génératrice.

Pour les projets ci-dessous, l'Office est en attente d'obtenir la confirmation de la Société d'habitation du Québec. Toutes les propositions des travaux soumis sont conditionnels à leur approbation.



ADRESSE	TRAVAUX*
1085, boul. Chomedey	Réfection du stationnement et de l'éclairage.
5543 et 5551, boul. Arthur-Sauvé	Réfection du stationnement et de l'éclairage ainsi que des travaux de rénovation des aires communes intérieurs et de ventilation.
650, rue Sylvie	Réfection du stationnement et de l'éclairage.
600, Chemin du Sablon	Remplacement des ouvertures (portes et fenêtres des logements et aires communes. Ces travaux comprennent également l'installation d'un système de contrôle d'accès.
3985, boul. Lévesque Ouest	Remplacement des ouvertures (portes et fenêtres des logements et des aires communes). Ces travaux comprennent également l'installation d'un système de contrôle d'accès.

LE PAIEMENT DU LOYER



Le loyer est payable **le premier jour** de chaque mois sans que l'Office soit tenu de vous en faire la demande.

L'Office privilégie le mode de paiement du loyer par **prélèvement automatique (PPA)**. Ce mode de paiement simple et sans frais vous évite bien des tracas liés au paiement de votre loyer.

Il vous est aussi possible de régler votre loyer, à nos bureaux du 3320 rue des Châteaux, en **argent comptant** ou en nous remettant des **chèques postdatés** datés du 1^{er} jour du mois.

N'oubliez pas de nous informer au moins cinq (5) jours ouvrables à l'avance si vous désirez reporter, annuler un PPA ou si vous désirez retirer un chèque du dépôt. Tout paiement sans provision devra être immédiatement remplacé et les frais encourus, s'il y a lieu, vous seront facturés.

Qu'arrive-t-il si vous ne payez pas votre loyer le 1^{er} du mois ?

1. Vous recevrez une lettre de l'Office vous rappelant de payer le loyer le plus rapidement possible.
2. Si le loyer n'a toujours pas été payé dans la 3^e semaine du mois, l'Office déposera une demande à la Régie du logement pour non-paiement de loyer. L'Office pourrait aussi obtenir un jugement de la Régie du logement vous obligeant à payer votre loyer le 1^{er} de chaque mois ou la résiliation de votre bail.
3. De plus, des frais judiciaires pourraient vous être imposés.
4. Il est toujours possible de faire une entente de paiement en contactant Madame Sylvie Bérubé au poste 113.

Finalement, adhérer au PPA et payer votre loyer le 1^{er} du mois pourraient vous éviter de fâcheuses conséquences !

C'EST LA SAISON DU GAZON !

Avec l'été qui approche à grands pas arrivera également l'entretien saisonnier des espaces verts ! Pour faciliter le travail de nos entrepreneurs, nous vous rappelons qu'il est important de **ne pas encombrer les gazons** ! Par exemple, les petites piscines, le mobilier extérieur, les bacs à sable, les dalles décoratives et autres sont tous des objets qu'il faut éviter de placer sur les terrains !

BONNE NOUVELLE !

Le premier immeuble de Val Martin Régénération, situé au 3600, rue Évariste-Leblanc, recevra ses premiers locataires le 1^{er} septembre 2019. L'équipe de l'Office travaille à la préparation de la livraison de l'immeuble depuis quelques mois afin de s'assurer que la rentrée soit agréable pour tous. Les partenaires du milieu sont aussi mis à contribution pour l'accueil de ces nouveaux résidents.



NOS IMMEUBLES



Une version améliorée des vignettes de stationnement entrera en vigueur cet été. L'information sur la vignette comprendra le numéro d'immatriculation du véhicule du locataire et le numéro de l'espace de stationnement qui lui est attribué. Tant que vous posséderez votre voiture, vous conserverez votre vignette. Un petit geste pour la planète! Prenez-

en soin car en cas de perte ou de remplacement, des frais s'appliqueront.

Important : Assurez-vous de remettre une copie récente de votre certificat d'immatriculation à l'Office.



Le climatiseur doit être enlevé au plus tard le 31 octobre.

Qui dit été dit....chaleur !!!

En prévision du beau temps et de ses grandes chaleurs, il y a certaines règles à respecter lors de l'installation de votre climatiseur. «L'installation du climatiseur est sous la responsabilité du locataire et doit être autorisée par écrit par l'Office.

L'installation doit être sécuritaire et conforme aux exigences du fabricant. Il doit être placé de façon à ce que l'eau s'évacue vers l'extérieur sans tomber sur le parement extérieur de l'immeuble et dans les fenêtres des logements situés aux étages inférieurs. Pour obstruer la section précitée, seuls le plexiglas ou un matériau reconnu par l'Office sont autorisés».

INSPECTION ANNUELLE DU RÉSEAU D'ALARME INCENDIE

Comme chaque été, vers le mois de juillet, nous débiterons les inspections annuelles du réseau d'alarme incendie dans chacun de nos immeubles ! Vous recevrez, au moment opportun, un appel automatisé vous avisant de la date à laquelle les techniciens passeront.

Nous en profitons pour vous rappeler quelques conseils de sécurité :

- ◇ Lors du branchement de votre climatiseur, ne surchargez jamais les prises de courant et n'utilisez pas de rallonge ! Ne créez pas de raccordements « pieuvres ». Si vous branchez trop de cordons d'alimentation dans une même prise, vous risquez de surcharger le circuit.

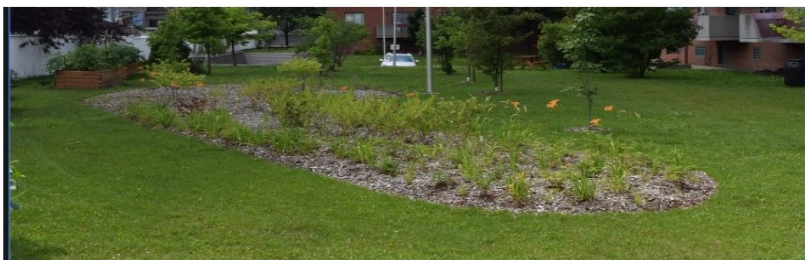


- ◇ Gardez les aérosols inflammables loin de toute source de chaleur et ne les laissez pas à l'extérieur.
- ◇ En aucun cas, vous ne devez peindre ou endommager les têtes de gicleurs qui se trouvent dans votre logement.



SOUS LES PAVÉS

L'Office a conclu un partenariat avec l'organisme « *Le collectif de verdissement PlantAction Laval* » afin de réaliser une corvée de dépavage et de plantation, c'est-à-dire de remplacer des espaces d'asphalte par des végétaux, à Place St-Martin. En 2019, ce sont deux espaces qui seront modifiés. Ces travaux seront réalisés par des bénévoles, pour le bénéfice de tous ! Si vous souhaitez obtenir plus d'information sur le projet et/ou vous impliquer, nous vous invitons à communiquer avec Shanna da Silva, coordonnatrice à la vie communautaire et sociale au 450 688-0184 poste 109.



Lorsque vous appelez pour faire déboucher votre lavabo, il est très important de mentionner à l'employé à l'entretien si vous avez mis un produit, avant son arrivée visant à débloquer votre lavabo. La raison est simple ! L'employé pourrait, à son tour, mettre un produit dans l'évier et, parfois, le mélange de deux types de produits pourrait causer une réaction chimique entraînant une forme d'explosion et mettre en danger la personne venue vous aider et vous !



L'été arrive !

N'oubliez pas de boire beaucoup d'eau afin d'éviter la déshydratation.

Bon été !!



Vos revenus 2018 ont augmenté par rapport à 2017 ?

Alors ne soyez pas étonnés, votre loyer aussi va augmenter car il est calculé en fonction de vos revenus (25 %).



Office municipal
d'habitation de Laval



Heures d'ouvertures de nos bureaux

Du lundi au vendredi
De 8 h 30 à 12 h et
de 13 h 15 à 16 h 30

Voir l'horaire d'été à la page 1



www.omhlaval.ca

info@omhlaval.ca



Téléphone 450 688-0184

Télécopieur 450 688-9023



3320 rue des Châteaux,
Laval (Québec) H7V 0B8

INFO SANTÉ : 811

INFO SOCIAL : 811 (#2)

INFO QUÉBEC : 211

PARTENAIRES

Connaissez-vous l'ACEF de Laval ? *

Cet organisme offre :

- ◇ Ateliers en matière de budget, d'endettement....
- ◇ Consultation budgétaire
- ◇ Droits et responsabilités des locataires
- ◇ Aide pour obtenir un bien essentiel

N'hésitez pas à les contacter, c'est gratuit !

Consommation 450 662-9428

Logement 450 662-0255

Fonds d'entraide 450 662-9144

1686, boul. des Laurentides, bureau 103

Laval (Québec) H7M 2P4

*www.aceflaval.com



Jeunes au Travail



* www.jeunesautravail.ca

La Ferme Jeunes au Travail est un organisme communautaire qui invite les jeunes décrocheurs lavallois âgés de 16 à 25 ans à développer leurs compétences personnelles, professionnelles et sociales. L'accompagnement dans leur cheminement personnel se fait à travers un parcours jumelant l'apprentissage et l'expérience du travail. Ainsi, la Ferme Jeunes au Travail vise l'intégration des jeunes au marché du travail ou la reprise des études.

Grâce au fruit de leurs efforts, l'organisme développe divers produits et services de qualité reliés à l'agriculture biologique, à la transformation agroalimentaire, au service à la clientèle et à la fabrication des meubles ou d'objets en bois.*

*Accompagner les jeunes et la communauté dans une démarche de mieux-être avec une perspective de développement durable.**

VRAI ou FAUX

- A. J'ai le droit de mettre de petits meubles ou décorations dans le corridor, à l'extérieur de mon logement, tant que cela ne nuit pas au travail des concierges.
- B. Nous sommes samedi soir. J'ai perdu ma clé de logement. Je fais un appel de service pour qu'un employé de l'Office vienne ouvrir ma porte. Comme cela est urgent, ce service sera gratuit.
- C. Mon évier de cuisine coule depuis longtemps. Cela a endommagé mon comptoir. Je décide finalement de faire un appel de service pour faire réparer mon évier et je demande, en même temps, que l'on remplace mon comptoir au frais de l'Office, car il s'agit de leur responsabilité.
- D. Ma voisine fait du bruit tard dans la nuit. Je n'ai qu'à téléphoner au bureau pour que l'Office règle mon problème.
- E. Je n'aime pas mon revêtement de plancher. Si c'est moi qui paie, j'ai le droit de mettre un plancher flottant dessus sans en aviser l'Office.
- F. J'ai une infestation de fourmis qui perdure et je n'arrive pas à m'en débarrasser. Je ne veux pas téléphoner à l'Office, car je devrai payer la facture.

Les réponses ci-dessous !

- A. FAUX : tel que stipulé à l'article 6.1) des règlements d'immeuble : Le locataire n'encombrera pas l'extérieur [...] des lieux loués ou des espaces publics ou communs [...] L'OMHL aura le droit d'enlever, aux frais du locataire, tout ce qui constituera un encombrement ou un danger.
 - B. FAUX : Selon l'article 17. du règlement d'immeuble : [...] Pour les réparations qui ne découlent pas d'un usage normal des lieux ou pour des problèmes qui relèvent de votre responsabilité (ex. : toilette bouchée, clés perdues, etc.), vous devez en assumer les frais, selon la politique en vigueur.
 - C. FAUX : La négligence est considérée comme étant de l'usage abusif du locataire. Ainsi, pour de telles demandes, les travaux seront faits aux frais du locataire.
 - D. FAUX : Conformément à notre politique de gestion des plaintes, l'Office ne prend aucune plainte par téléphone. Vous devez, en tout temps, remplir un formulaire de plainte et l'acheminer au service à la clientèle. Ces formulaires sont disponibles dans le bureau des intervenants de milieu, sur internet et directement à l'Office. Nous pouvons également vous en faire acheminer à votre demande.
 - E. FAUX : Le règlement d'immeuble 6. a) stipule que : Toute modification, altération ou transformation aux lieux loués est interdite sans l'autorisation écrite de l'OMHL. De plus, si vous faites une modification au logement, que ce soit avec ou sans l'autorisation de l'Office, advenant le cas où il y aurait, par exemple, un sinistre, cette modification ne serait pas remboursable.
 - F. FAUX : C'est l'Office qui est responsable de payer les frais liés à une infestation parasitaire.¹
- ¹ Un locataire responsable d'une infestation et ne collaborant pas aux directives visant la réussite du traitement pourrait se faire facturer les frais liés à l'extermination.

Balcons fleuris, notre concours revient...

Le concours Balcons Fleuris revient cet été à l'OMH de Laval. Pour vous inscrire, rien de plus simple. Il suffit de remplir le coupon de participation ci-dessous et de nous le faire parvenir. De beaux prix surprises seront attribués aux gagnants! Veuillez noter que nos juges passeront dans la semaine du 5 août pour évaluer vos réalisations, selon les deux catégories suivantes :



1) La catégorie individuelle

Chacun fleurit son balcon ou patio

Notez que pour les résidents, seuls les terrasses ou les balcons privatifs seront évalués.

3 prix seront attribués dans cette catégorie

2) La catégorie collective

Les Associations des locataires (ADL) des différents immeubles s'inscrivent pour participer au concours du plus beau parterre fleuri des immeubles de l'OMH de Laval

2 prix seront remis dans cette catégorie

Voici nos critères d'évaluation :

Propreté générale de la propriété ou du balcon et vue d'ensemble sur le domaine public...**10 points**

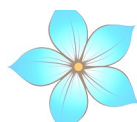
Qualité de la floraison: aspect esthétique, sanitaire, harmonie des formes, couleurs et volumes...**10 points**

Quantité de fleurissement: aspects techniques, respect des proportions entre le végétal, diversité...**10 points**

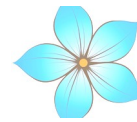
Créativité artistique...**10 points**

Développement durable: choix des végétaux, utilisation de paillage, présence d'équipement écologique...**5 points**

Sécurité publique (pots bien attachés)...**5 points**



**Bon de participation
Concours Balcons Fleuris
OMH de Laval**



La date limite pour vous inscrire est le mercredi 1^{er} août 2019 à 16 h30

Nom _____

Adresse _____ App. _____

No. Tél _____

Les gagnants seront dévoilés lors du prochain Comité Consultatif des Résidents (CCR) en septembre 2019.

**Veuillez retourner votre coupon ou le poster à nos bureaux situés au
3320, rue des Châteaux, Laval (Québec) H7V 0B8**